



Parc national des Cévennes

Conseil d'administration du 06 décembre 2016

Membres en exercice : 52

Membres présents ou suppléés : 36

Membre ayant donné mandat : 2

Membres absents excusés : 14

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20160477

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 22 novembre 2016, s'est réuni le 06 décembre 2016 à 09h30, au siège de l'établissement à Florac, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Alain ARGILIER, M. Denis BERTRAND, M. André BOUDES, M. François BOURNEAU sous-préfet de Florac représenté par Mme Réjane PINTARD, Mme Jeannine BOURRELY, M. Roland CANAYER, Mme Antonia CARILLO, M. Kisito CENDRIER, Général Pierre CHAVANCY représenté par l'adjudant-chef Nicolas GARCAS, M. Henri CLEMENT, M. Henri COUDERC, M. Francis COURTES, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Jean HANNART, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD représenté par M. Michel REYDON, M. Jean-Pierre LAFONT, M. René-Paul LOMI, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL représentée par Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Claude PIGACHE, M. Denis PIT, Mme Florence PRATLONG, Mme Anne-Caroline PREVOT, M. Thierry ROUMEJON, Mme Line ROUSTAN, M. Serge RUMEBE, M. André THEROND, Mme Lydia VAUTHIER représentée par M. Pascal CLAUDEL, Mme Damienne VERGUIN représentée par M. Alain PEREZ, M. Yves VERILHAC, M. Thomas VIDAL, M. Georges ZINSSTAG,

Ayant donné mandat : M. Alain BERTRAND a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Marianne CARBONNIER-BURKARD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE,

Absents excusés : M. Robert AIGOIN, M. Pascal BEAURY, M. Denis BOUAD, Mme Isabelle CHUINE, Mme Lilas DELCLOS, M. Patrick DELEUZE, Mme Frédérique GOMEZ, Mme Aurélie MAILLOLS, M. Hervé SAULIGNAC, Mme Elisabeth SEVENIER-MULLER, Mme Annie VIU, M. Laurent WAUQUIEZ, Mme Catherine CIBIEN, M. Gilbert BAGNOL,

Présents avec voix consultative : M. Hervé MALHERBE Préfet de la Lozère, Commissaire du gouvernement représenté par M. François BOURNEAU, Mme Anne LEGILE, Directrice de l'EP PNC, Mme Laurence DAYET, directrice adjointe de l'EP PNC.

Vu la Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Vu l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relative au service civique,

Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

Sur proposition de la directrice de l'établissement public,

A délibéré ce qui suit :

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration :

- autorise la directrice à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS),
- s'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes,
- autorise la directrice à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au sein de l'enveloppe « dépenses de personnel ».

La directrice de l'établissement


Anne LEGIÈRE

Logo of the Parc National des Cévennes: A circular emblem with a blue and white floral pattern. The text 'PARC NATIONAL DES CÉVENNES' is written around the perimeter of the circle.

Le Président du conseil d'administration


Henri COUDERC